



Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 14 février 2019

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Solide, matériau en feuilles

Nom du Produit : Hydroflex 30

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Industriel / Usage professionnel : Industriel
Pour un usage professionnel

Emploi de la substance/de la préparation : Planche de protection à utiliser avec la membrane MM6125@.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier/fournisseur

Les Membranes Hydrotech Corporation
10951 Parkway, Anjou (Québec) H1J 1S1
1-514-353-6000, 1-800-361-8924
1-514-354-6649
info@hydrotechmembrane.ca - www.hydrotechmembrane.ca

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Professional Emergency Resource Services (PERS) Domestic/Canada: 1-800-633-8253
International : 1-801-629-0667
CENTRE DE CONTRÔLE ANTIPOISON (QC 24 heures): 1-800-463-5060

SECTION 2: Identification des dangers

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les produits énumérés plus haut étant considérés comme des articles en utilisation finale ou des articles fabriqués, ils ne sont pas inclus dans le champ d'application de SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé de classification (SGH). En tant que tels, les éléments de l'étiquetage et la classification du

SGH/SIMDUT ne sont pas inclus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS).

MOT-INDICATEUR Sans objet

SYMBOLE(S) Sans objet.

CLASSIFICATION Sans objet.

MENTIONS DE DANGER H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
H336 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
H351 Susceptible de causer le cancer.

MISES EN GARDE P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
P260 Ne pas inhaler les poussières/ fumées / gaz/ brumes / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver à fond après la manutention.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.
P314 En cas de malaise, obtenir de l'aide médicale.
P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

NFPA Information non disponible.

SIMD Information non disponible.

Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	%
Bitume oxydé	64742-93-4	0-30
Bitume	8052-42-4	15-75
Calcaire	1317-65-3	0-55
Polymères	(Mélange exclusif)	2-15
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	0-10
Armature en fibre de verre	65997-17-3	0-10
Talc/sable	14807-96-6	0-30
Graphite	7782-42-5	0-2
Dioxyde de titane	13463-67-7	0-2,5

SECTION 4: Premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Si la victime est exposée à la combustion ou aux émanations d'asphalte, l'amener à l'air frais. Obtenir de l'aide médicale si la victime a été fortement exposée à la combustion ou aux émanations d'asphalte.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de coupures ou d'éraflures attribuables à la manutention, administrer les premiers soins de routine. Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention du matériau. En cas de contact avec le produit chaud, refroidir la zone du corps touchée en l'immergeant dans l'eau ou dans la douche. Ne pas tenter de retirer le produit de la zone affectée. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.
Premiers soins après contact avec les yeux	: Rincer l'œil affecté avec un jet d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'œil est enflammé.
Premiers soins après ingestion	: Non susceptible d'être ingéré. En cas d'ingestion, se rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et appeler un médecin immédiatement.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES :	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX :	Information additionnelle non disponible.

SECTION 5: Lutte contre l'incendie

AGENTS EXTINCTEURS	Eau pulvérisée, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Information spécifique non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
PROPRIÉTÉS	
POINT D'ÉCLAIR	Sans objet.
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Sans objet.
TEMPÉRATURE D'AUTO INFLAMMATION	Sans objet.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué par la NIOSH lorsque ce produit est exposé aux flammes, car ce produit émet des fumées potentiellement toxiques lors de sa dégradation thermique.

Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

SECTION 6: Mesures de dispersion accidentelle

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Veiller à ce que l'aération soit suffisante. Si le matériau est à l'état chaud, le laisser refroidir avant de l'enlever.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Information non disponible.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Méthodes d'entretien normales. Ramasser les gros morceaux et les mettre au rebut conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lors de la manutention du matériau, porter l'équipement de protection individuelle décrit à la Section 8.

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec à l'abri des intempéries, des températures élevées et des flammes ou étincelles.

Autres précautions : Se conformer aux normes de sécurité locales et aux codes concernant les travaux de toiture. Toujours utiliser un système de protection contre les chutes lors des travaux sur le toit. Ne pas circuler sur les matériaux n'ayant pas été solidement fixés au platelage du toit.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Fumées d'asphalte oxydé (Bitume)	TWA : 5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	Information non disponible	TWA : 0,5 g/m ³
Silice cristalline (quartz)	TWA : 0,025 mg/m ³	TWA : 0,10 mg/m ³	TWA : 0,025 mg/m ³	TWA : 0,05 mg/m ³	TWA : 0,025 mg/m ³
Talc	TWA : 2 mg/m ³	TWA : 2 mg/m ³	TWA : 2 mg/m ³	TWA : 20 mpppc	TWA : 2 mg/m ³
Dioxyde de titane	TWA : 10 mg/m ³	TWA : 10 mg/m ³	TWA : 10 mg/m ³	TWA : 15 mg/m ³ (poussières totales)	TWA : 10 mg/m ³ (poussières totales)
Sulfure d'hydrogène	TWA : 10 ppm Plafond : 15 ppm				

MESURES D'AMÉNAGEMENT : Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la quantité du produit dans l'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non exigée si le matériau est utilisé dans des conditions normales. Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les niveaux de poussière ou d'émanations d'asphalte sont supérieurs aux limites d'exposition standards.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : Réduire au minimum le contact avec la peau. Des gants protecteurs peuvent être portés lors de la manutention du matériau.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques si nécessaire.

Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

MESURES D'HYGIÈNE : Se laver les mains au savon après la manutention du matériau.

AUTRES CONTRÔLES : Si le contact est inévitable, porter tout le dispositif de protection nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Solide, matériau en feuilles
Couleur	: Gris
Odeur	: Légère odeur d'asphalte
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate de butyle = 1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: Pas de données disponibles
Auto-ignition température	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: >1,0
Solubilité	: Insoluble
Viscosité	: Pas de données disponibles

SECTION 10: Stability and reactivity

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable à température ambiante.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS
DANGEREUSES : Information non disponible.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur excessive.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Oxydants forts, acides forts, alcalis.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION
DANGEREUX : COx, SOx, NOx, fumée, sulfure d'hydrogène.

Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

SECTION 11: Informations toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE MISE EN GARDE : ce produit peut contenir de la silice cristalline (quartz). Dans sa Monographie Volume 68, 1967, le CIRC a conclu qu'il y a suffisamment de preuves que l'inhalation de la silice cristalline cause le cancer chez les humains. Classification du CIRC : Groupe 1.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir du dioxyde de titane. Le CIRC a déclaré que le dioxyde de titane peut être cancérigène pour les humains. Classification du CIRC : Groupe 2B.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir des bitumes oxydés. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (le « CIRC ») a publié une monographie concluant que « [traduction] les expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions, lors des travaux de toiture, sont probablement cancérigènes pour l'homme ». Cette mise en garde est susceptible d'être mise à jour en temps utile lorsqu'une décision définitive aura été rendue et que le CIRC aura publié sa monographie sur la question. Classification du CIRC : Groupe 2A.

Le CIRC a décidé qu'il existait, chez les humains, des « preuves limitées » de la cancérigénicité des expositions professionnelles aux bitumes et aux émissions de bitume lors des travaux de toiture et d'asphalte coulé. Le CIRC a également décidé qu'il existait, chez les animaux de laboratoire, des « preuves suffisantes » de la cancérigénicité des condensats de fumées dégagées par les bitumes oxydés. Toutes les autres preuves de cancérigénicité chez les humains et chez les animaux de laboratoire ont été jugées « inadéquates » ou « limitées ». La nature physique de ce produit peut contribuer à limiter les risques liés à l'inhalation des bitumes oxydés lors de son application à l'état durci. Toutefois, les manipulations physiques de ce produit (p. ex., lors de travaux de meulage, de forage et de démolition) peuvent libérer des poussières contenant des bitumes oxydés. La combustion ou l'échauffement de ce produit peuvent causer l'émission de fumées, de vapeurs ou de brouillards.

**CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES
POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR
L'EXPOSITION** : Information non disponible.

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION : Inhalation

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Lorsque le produit est chauffé, les émanations d'asphalte sont modérément irritantes pour les yeux.

PEAU Si le produit est chauffé, le matériau chaud peut causer des brûlures thermiques.

INHALATION L'inhalation des émanations d'asphalte chaud peut provoquer des nausées, des céphalées et des étourdissements.

INGESTION L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, le produit peut causer une irritation du tube digestif.

**STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN
ORGANE PRÉCIS) -EXPOSITION UNIQUE** Information non disponible.

**STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN
ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE** Information non disponible.

CANCÉROGÉNITÉ La silice cristalline (quartz) est inscrite au Groupe 1 du CIRC (cancérigène pour les humains).

L'asphalte oxydé est inscrit au Groupe 2A du CIRC (probablement cancérigène pour les humains).

Le dioxyde de titane est inscrit au Groupe 2B du CIRC (pouvant être cancérigène pour les humains).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ Information non disponible.

**MUTAGÉNITÉ DES CELLULES
GERMINALES** Information non disponible.

Hydroflex 30

Fiche de données de sécurité

SECTION 12: Information écologique

ÉCOTOXICITÉ : Information non disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Information non disponible.

BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ : Information non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Information non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

RECOMMANDATIONS SUR : Observer les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

Information non disponible.

SECTION 16: Autre information

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.